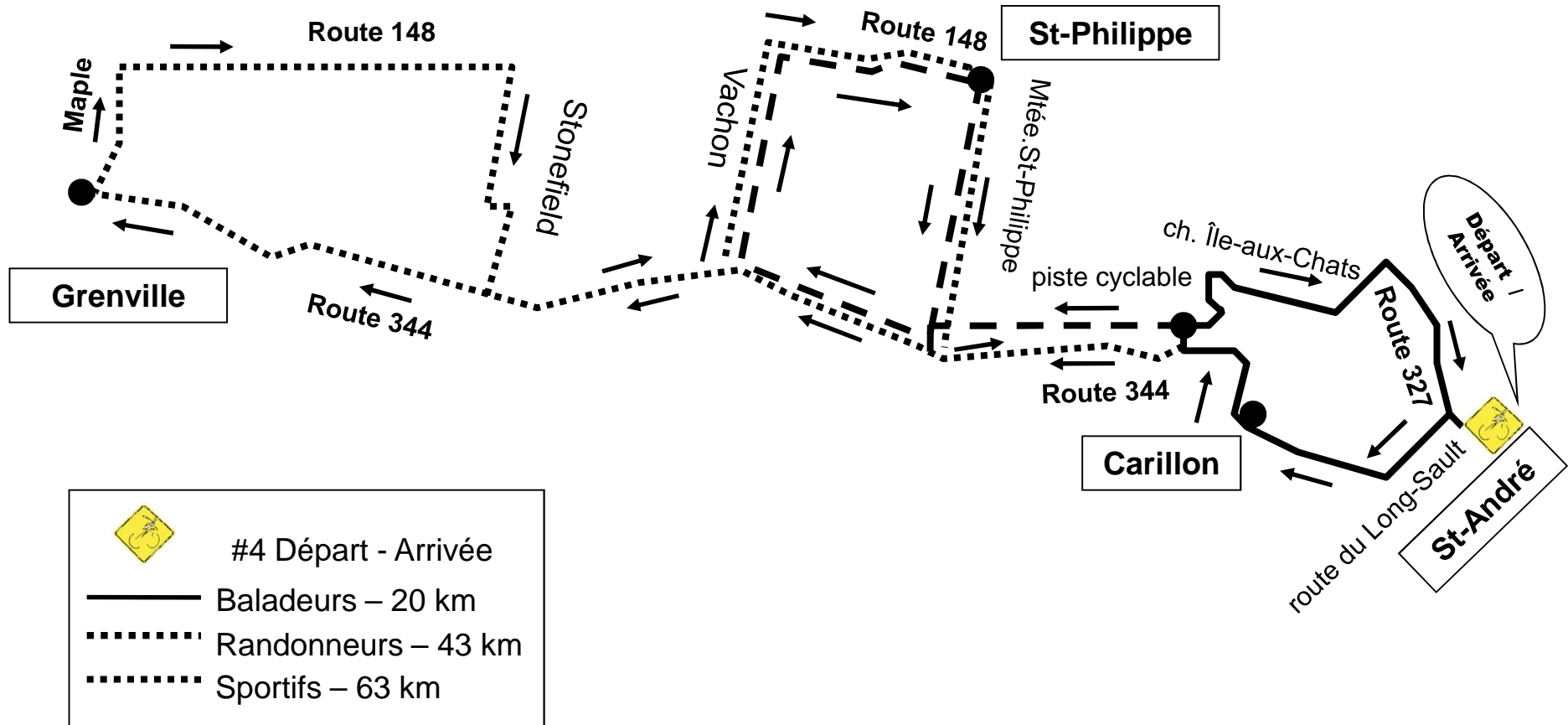


Parcours le Grenville



Parcours #4 le Grenville

Baladeurs : distance : 20 km

- Cour de l'école
- À droite sur Legault
- À gauche sur chemin des Seigneurs vers Carillon
- Tout droit sur Route 344
- À droite Rue du Parc (Carillon) jusqu'au bout
- À gauche sur la piste cyclable, jusqu'à la montée Robert (demi-tour)
- Retour sur la piste cyclable, à gauche vers le pont Desjardins
- À droite sur Tour de l'île
- À droite sur rue du Pont
- À droite sur chemin de l'Île-aux-Chats jusqu'au bout
- À droite sur chemin des Seigneurs (Route 327)
- À gauche dans la cour d'école

Randonneurs : distance : 43 km

- Cour de l'école, À droite sur Legault
- À gauche sur chemin des Seigneurs vers Carillon
- Tout droit sur Route 344
- À droite Rue du Parc (Carillon) jusqu'au bout
- À gauche sur la piste cyclable, jusqu'à Mtée St-Philippe
- Continuer sur route 344 (à droite vers Grenville)
- À droite sur la montée Vachon
- À droite route 148 (route du canton)
- À droite montée St-Philippe
- À gauche sur la piste cyclable (mtée. st-philippe)
- À gauche vers le Passerelle Desjardins
- À droite sur Tour de l'île
- À droite sur rue du Pont
- À droite sur chemin de l'Île-aux-Chats
- À droite sur chemin des Seigneurs (Route 327)
- À gauche dans la cour d'école

Sportifs : distance : 63 km

- Cour de l'école, À droite sur Legault
- À gauche sur chemin des Seigneurs vers Carillon
- Tout droit sur Route 344
- À droite Rue du Parc (Carillon) jusqu'au bout
- À gauche sur la piste cyclable (jusqu'à mtée. st-philippe)
- À droite sur Route 344 jusqu'à Grenville
- À droite sur rue Maple
- À droite sur Route 148 (est)
- À droite sur montée Stonefield (Marelan) jusqu'au bout
- À gauche sur Route 344 (route des Outaouais)
- À gauche sur la montée Vachon
- À droite sur Route 148 (est)
- À droite sur montée st-philippe
- À gauche piste cyclable
- À gauche vers la Passerelle Desjardins
- À droite sur Tour de l'île
- À droite sur rue du Pont
- À droite sur chemin de l'Île-aux-Chats
- À droite sur chemin des Seigneurs (Route 327)
- À gauche dans la cour d'école

Les règlements de SamediVélo

- Tout participant doit posséder un vélo en bonne condition.
- Le port du casque est obligatoire.
- Tout participant doit respecter le code de la route.
- Tout participant doit signaler ses intentions pour arrêter, pour tourner à droite ou à gauche.
- Tout participant doit circuler à la file indienne et à distance respectable.
- Tout participant doit respecter les directives du chef de file.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- Il est interdit de circuler avec un baladeur ou des écouteurs.
- SamediVélo et l'école primaire ne sont pas responsables des dommages physiques et matériels pouvant survenir lors de l'activité.